



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

**RESTRICTION D'ACCES AU PUBLIC
PARCOURS SANTE – Jean Rieusset
Le 18 Octobre 2021 de 6 h 00 à 20 h 00**

Arrêté n° 2021/10/242

Le Maire de la Commune de Valergues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de voirie Chemin de Bouisset,

Vu que les accès au « **Parcours santé – Jean Rieusset** » 34 130 Valergues, seront impraticables le 18 octobre 2021 de 6 h 00 à 20 h 00,

Considérant qu'il est nécessaire de restreindre l'accès au public du « **Parcours santé – Jean Rieusset** » 34130 Valergues, le Lundi 18 Octobre 2021 de 6 h 00 à 20 h 00 afin de permettre d'effectuer les travaux de réfection de voirie et de garantir la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1er : Afin de permettre d'effectuer les travaux de réfection de voirie et de garantir la sécurité des usagers, l'accès au « **Parcours santé – Jean Rieusset** » 34130 Valergues, sera strictement interdit, le Lundi 18 Octobre 2021 de 6 h 00 à 20 h 00,

Article 2 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la mairie se dégagera de toutes responsabilités en cas d'accident.

Article 3 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, et sur le site concerné.

VALERGUES, le 12 Octobre 2021
Le 1^{er} Adjoint, Gérard LIGORA

